

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

7, Place de l'Église 03.80.47.44.99.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Étaient présents : Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Magali VEYRE, Martine BERTHELOT-GROSJEAN, Daniel RUARD, Lionel TISSERANDOT, Arnaud BARTHELET, Sébastien GILOT, Jean-Louis DRANCOURT,

Absents : Cindy GIRARDOT donne procuration à Lionel TISSERANDOT, Céline ROBLIN donne procuration à Daniel RUARD, David MELIN.

Secrétaire de séance : Madame Florine VAUGE-LAPOSTOLLE est désignée secrétaire de séance.

Élection du Président de séance pour le vote du budget : Monsieur Sébastien GILOT est élu Président à l'unanimité.

Vote du taux des taxes 2024 :

Madame Sandra LOYENET, Conseillère aux Décideurs Locaux présente les documents de travail qui comprennent, à la fois l'augmentation des bases et l'augmentation du taux proposé par la Commune suite au travail de préparation budgétaire de Jean-Louis DRANCOURT et Daniel RUARD. Après échange avec les conseillers, le taux est proposé à 3% pour l'année 2024.

Sandra LOYENET précise qu'il s'agit d'un taux et non pas d'un nombre de points :

Exemple fictif : un taux de 14% augmenté de 3% est égal à 14,42%

Un taux de 14% augmenté de 3 points est égal à $14 + 3 = 17\%$

Le Maire propose une augmentation des taux de 3%.

Cette proposition est soumise au vote :

Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

Vote des subventions 2024 aux Associations :

Les demandes de subvention réalisées sur CERFA 12156*06 ont été reçues en Mairie.

Le Maire questionne les élus sur les conditions d'attribution de ces subventions. Jusqu'alors, le Conseil Municipal ne subventionnait que les Associations de la Commune. Qu'en est-il pour cette année 2024 ?

Sébastien GILOT précise qu'il n'est pas opposé à subventionner une association qui proposerait une ou plusieurs animations dans la Commune. Ce point de vue est partagé.

Le Maire remercie le Président de l'Amicale San Salvatorienne, présent à la réunion, pour avoir mis en place une cotisation pour ses adhérents. Daniel RUARD indique que ces cotisations doivent être la première source de revenus pour les associations.

Après discussion, il est convenu que les demandes de subvention seront honorées, à hauteur de 150€ pour l'Association de Sauvagegardé de l'Eglise et à hauteur de 300€ pour l'Amicale San Salvatorienne.

Le vote est de 10 voix Pour - 0 Contre et 0 Abstention.

Le Président de l'Amicale remercie le Conseil Municipal.

Vote du Compte Financier Unique 2023 (CFU)

Daniel RUARD propose de présenter le CFU 2023 en même temps que le Budget Primitif 2024 pour ne pas alourdir la présentation. Cette proposition convient au Conseil.

Le Maire présente tour à tour le budget dépenses de fonctionnement puis recettes de fonctionnement et le budget dépenses d'investissement puis recettes d'investissement.

Le Maire et la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) détaillent certains points du budget dont la lecture n'est pas évidente à première vue.

A l'issue de la présentation, le Président de séance, Monsieur Sébastien GILOT fait voter le CFU 2023.

Le CFU est adopté par 8 voix Pour - 0 Contre et 0 Abstention ; le Maire ne participant pas au vote.

L'affectation du résultat à la clôture de l'exercice 2023 est proposé au vote par le Président de séance et recueille : 10 voix Pour - 0 Contre et 0 Abstention.

Sébastien GILOT propose ensuite le vote du Budget Primitif 2024. Ce budget est accepté par 10 voix Pour - 0 Contre et 0 Abstention.

Le CFU 2023 est le suivant :

Investissement	Réalisé : 210 796,31
Dépenses : Prévu : 355 078,16	Reste à réaliser : 0,00
Réalisé : 86 508,17	
Reste à réaliser : 17 420,00	
Recettes : Prévu : 371 678,88	Résultat de clôture de l'exercice
Réalisé : 163 786,39	Investissement : 63 952,76
Reste à réaliser : 0,00	Fonctionnement : 8 284,23
	Résultat global : 72 236,99
Fonctionnement	
Dépenses : Prévu : 165 269,00	
Réalisé : 202 512,08	

Reste à réaliser : 0,00
Recettes : Prévu : 166 122,00

Le Maire remercie le Président pour son intervention.

Vote du taux pour effectuer des virements de crédits à l'intérieur de chaque section :

Une facilité est accordée au Maire pour effectuer des virements de crédits à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7,5%. Cela permet d'équilibrer les sections sans avoir à prendre de décisions modificatives et donc de réunir le Conseil Municipal. Toutefois, le Maire est tenu de rendre compte au Conseil des virements de crédits effectués.

Un taux de 7,5% est proposé :

10 voix Pour - 0 Contre et 0 Abstention.

Travaux en forêt 2024 :

Le devis de l'ONF est présenté au Conseil Municipal. Il a été rédigé en fonction des propositions faites par l'ONF et de l'arbitrage des élus. Le montant est de 10 222,43€ TTC pour 2024.

Ce devis est accepté à l'unanimité des présents et représentés. Le Maire est chargé de le transmettre à l'ONF.

Questions diverses :

Présence d'un câble au-dessus de l'éclairage photovoltaïque Rue du Treige Cachot :

Florine VAUGE-LAPOSTOLLE signale qu'un câble téléphonique est passé au-dessus du luminaire photovoltaïque. Daniel RUARD indique qu'il ira constater le problème.

NDLR : Le Maire s'est rendu sur place et a constaté qu'un câble téléphonique est passé sur le luminaire suite à la dernière tempête.

Monsieur LANIER, présent sur place, a fait le nécessaire pour remettre en ordre la situation. Le Maire remercie cet habitant pour sa disponibilité.

Compostage partagé :

Le produit du composteur partagé du village sera distribué aux habitants ce Mercredi 17 Avril 2024 à partir de 18h00. Des bioseaux seront distribués aux habitants du village qui n'en sont pas encore équipés.

Nous partagerons un moment de convivialité autour d'un apéritif offert par la Commune.

Élections Européennes :

Sébastien GILOT propose d'organiser dès maintenant la tenue du bureau de vote pour les élections européennes qui se tiendront le 09 Juin prochain.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00 à Saint-Sauveur.

L'élection est à un seul tour.

Seront présents : le Maire de 08h00 à 15h00, Lionel TISSERANDOT le matin, Jean-Louis DRANCOURT toute la journée, Sébastien GILOT le matin, Arnaud BARTHELET le matin et Florine VAUGE-LAPOSTOLLE le matin.

Le Maire est chargé de proposer un planning avec ces préférences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.